

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 DECEMBRE 2013

**DELIBERATION N° DEL125-13**

Accusé de réception en préfecture  
038-213801798-20131223-DEL125-13-DE  
Date de télétransmission : 24/12/2013  
Date de réception préfecture : 24/12/2013

L'an deux mille treize, le 23 décembre à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 17 décembre 2013, s'est réuni à la mairie  
en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

Mmes, J. BEUGEON, I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, C. EGEA,  
H. MIOLLAN, C. PICCA, C. POLENTINI, C. TISON et MM. R. BAH, P. BERTHOLLET, H. EL GARES,  
J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, G. MORIN, L. MOTTE, J. PAVAN, Y. PERRIER,  
C. SERGENT, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

Mme Geneviève PROSCHE-LEMAIRE (Pouvoir à Joëlle BEUGEON en date du 19/12/13)  
M. Jean-Marie BERINGUIER (Pouvoir à A. LEFORT en date du 19/12/13)  
M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 20/12/13)

**Absents excusés :**

Mmes Nadège AMBREGNI, Marie-Françoise PELLEGRIN, MM. Jérôme DESMOULINS, Ange PERCONTE.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Attribution d'une subvention à l'association  
FOGART.**

**Rapporteur : Isabelle BEREZIAT**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal,

L'association FOGART propose de nombreuses animations autour de la photographie et est  
un acteur important de la vie communale.

Cette association fonctionnait sans subvention jusqu'à présent mais l'augmentation récente  
de son activité la conduit à demander une subvention de 450 € qui lui permettra de s'équiper  
d'un nouvel ordinateur.

M. le Maire propose au conseil municipal :

- d'accorder cette subvention,
- de dire que crédits seront inscrits sur le budget 2013 au chapitre 65.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 23 décembre 2013.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI